

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	450 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	400 € (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	350 € (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300 € (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	250 € (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	225 € (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	200 € (dans la limite de 300 €)

VI – Convention de fourrière équidés et animaux de ferme

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de l'Association « Le Coin des 4 Pattes » qui propose la capture des équidés ou animaux de ferme divagants sur la commune. En effet, nous sommes souvent alertés par des riverains que des équidés divaguent sur la commune pouvant causer des accidents.

Afin de remédier à ces problèmes, il propose de conventionner avec cette fourrière animale et de définir les engagements de cette convention. Après délibération, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec l'association les 4 Pattes pour la capture et la prise en charge des équidés et animaux de ferme divagants sur la voie publique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers afférents à ce dossier.

VII – Convention de mise en place d'un service commun

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les termes de la convention à conclure avec la communauté de communes La Domitienne pour la mise en place d'un service commun (service de prévention).

En effet, afin de satisfaire à l'objectif de l'État fixant à 80 % la part des agents publics devant être formés aux gestes de premiers secours, la communauté de communes propose à ces agents des formations Sauveteur Secouriste au Travail (initiale et recyclage) dispensé par son conseiller de prévention.

Les communes membres de la Communauté de communes ont émis le souhait que cette mission soit mutualisée afin que leurs personnels puissent en bénéficier.

Par cette convention définissant les modalités de mise en œuvre, la communauté accepte de mettre en commun son service prévention. Le Conseil Municipal avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VIII – Questions diverses

- Elus du CMJ : 4 CM1 : Loubna BENABOU, Pauline GOSA, Sami DISS, Louka MERLE
4 CM2 : Julio CROS, Lucas ORTIZ, Agathe PAMENE, Lucie HERVIER
Le Maire élu est Sami DISS, son adjointe est Loubna BENABOU

- Point sur les travaux :

- Les travaux de la rue Paul Riquet sont interrompus car les réseaux eau/assainissement sont en mauvais état et l'on a constaté des fuites. La communauté de communes La Domitienne en est informé afin de trouver une solution pour remise en état. Les travaux de voirie reprendront en suivant.

- peinture stationnement devant le Vival

- les classes de l'école maternelle sont terminées et un arrêté d'ouverture a été pris suite à la commission de sécurité. Dans une même temps la commission a jugé la cour conforme (sauf muret sur l'avenue Gambetta où seront installées des barrières de protection.

- l'éclairage du stade en LED est terminé. L'entreprise Travesset passera le 30 novembre afin de régler l'orientation des spots et voir pour poser un voile de protection afin que les façades de la rue Charles Brennus soient moins éclairées.

- fibre installée à la maison de santé
- Etudes lancées par Hérault Energies pour les réseaux de la rue Jules Ferry (162 600 € (102 568 € mairie)) et pour la rue des Soeurs (30 800 €)
- branchements eau rue Jules Ferry remplacés par Suez
- la cantine a été déplacée à la salle des fêtes, les travaux de réhabilitation devant débuter en décembre (fin des travaux prévus fin 2024)
- la réunion « voisins vigilants » a réuni de nombreux participants, une réunion sera organisée en mairie avec la gendarmerie et les volontaires des différents quartiers
- les rideaux seront posés en début d'année prochaine dans les deux nouvelles classes de l'école maternelle
- La Régie de Cazouls termine le remplacement des ampoules d'éclairage public dans le village par des LED
- l'extinction de l'éclairage public a été bénéfique puisque la dépense est sensiblement la même pour la même période malgré l'augmentation du coût de l'énergie
 - information sur les dates des vœux des communes + date du départ à la retraite de Pierre Lesueur (13/12) et date des vœux du personnel (22/12)
 - Subvention reçues du Département : 20 000 € pour les travaux de la rue Jules Ferry et 12 551 € pour le plateau traversant entrée de Maureilhan (av Caroux)
 - Les salles seront relouées à partir du mois d'avril. Se pose le problème de la grande salle qui est loué par des administrés de la commune pour d'autres personnes ce qui engendre des nuisances (dégradations.....). A réfléchir, peut-être ne louer que la salle du foot.....
 - Informations diverses de Sylvie PAMENE : dates des décors Noël.....spectacle Noël écoles, parade de Noël
 - Le local de l'ancienne boucherie est à nouveau à louer
 - Recrutement La Domitienne : 1 mécanicien (offre jusqu'au 7/12) et un gestionnaire RH (offre jusqu'au 16/12)
 - Posture vigipirate « urgence attentat » en vigueur (soyons vigilants à toute chose suspecte)
 - Remerciements de l'ASMM XV pour l'éclairage du stade en LED
 - Les bacs collectifs d'OM et les colonnes de tri sélectifs ont été nettoyés par les service de La Domitienne cet été
 - Visios régulières avec ADECCO Médical pour faire le point sur le recrutement de médecins. A ce sujet Aurore LASSALLE prépare un clip avec la participation des commerçants du village et des écoles afin de sensibiliser sur ce problème
 - ENEDIS va faire poser rue Torte des protection sur leur réseau afin d'empêcher que les pigeons se posent
 - Infos médiathèque : bon retour sur la fréquentation en hausse
 - Infos de la mairie de Sequedin (euthanasie d'un chien dangereux par la mairie et problèmes avec les associations de défense des animaux)
 - Point sur les dépenses d'énergie (x 3- 2,5 avec l'amortisseur électrique)
 - 9 juin 2024 : élections européennes

- Un ancien maureilhanais (Jonathan ROUSSET) a été élu meilleur artisan de France
- On est toujours en alerte renforcée pour l'utilisation de l'eau
- montant participation SDIS : 54 513 € (tous les ans en augmentation)
- Remerciements divers (danseuse flamenco, M. Mennella)
- Nouveau plombier sur la commune : M. LONCAN
- Problèmes évoqués avec les parents d'élèves notamment à l'école maternelle (clim bureau à l'étage, vidéoprojecteur, placard.....)

Plus rien n'étant à délibérer Monsieur le Maire lève la séance à 23 h

Le Maire,
Christian SEGUY.

Le secrétaire de séance,
Jacques GUILLAUME

